

Appel à participation

Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France

Paris, 28-29-30 novembre 2007

Les Assises : un espace ouvert de débats scientifiques et professionnels

Les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France auront lieu les 28-29-30 novembre 2007 à Paris. Il s'agira, durant trois jours, d'un vaste forum de discussions scientifiques et professionnelles rassemblant le plus grand nombre d'ethnologues et d'anthropologues pour débattre de la situation de la discipline en France, en dresser le bilan et en dégager les perspectives.

Une telle manifestation en France est inédite depuis le « Colloque international sur la situation actuelle et l'avenir de l'anthropologie en France » de 1977. Au cours des trois dernières décennies, la discipline a pourtant connu de profonds changements, sur lesquels il est aujourd'hui indispensable autant qu'intéressant de s'interroger collectivement. Ces transformations concernent les conceptions même de l'objet scientifique et de la démarche de l'anthropologie, les sociétés auxquelles elle s'intéresse et la manière dont elle les appréhende. Ils ont trait également aux institutions qui abritent la discipline (recherche, enseignement, musées, etc.), à la place qu'elle y occupe, à ses relations avec les autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Un autre aspect de ces évolutions tient à la position et aux fonctions sociales occupées par les ethnologues et les connaissances qu'ils produisent, à la fois dans les sociétés qu'ils étudient et dans leur propre société. En résumé, l'audience nationale et internationale de l'anthropologie « en France » s'est considérablement modifiée, ainsi que les thèmes sur lesquels elle porte, tout comme les modalités et conditions d'exercice du métier d'ethnologue. Comment se présente la situation de la discipline aujourd'hui ? Par quelles tendances est-elle travaillée ? Quelles nouvelles évolutions se profilent dans les années qui viennent ? Quels en seront les effets, en terme d'exercice de la recherche et de l'enseignement ? Quelles en seront les implications sur les connaissances produites ?

Préparation des Assises

Les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France visent à ouvrir l'espace d'un débat le plus ouvert et le plus large possible portant sur ces différentes questions. Elles seront préparées durant toute l'année par des ateliers qui se sont constitués — et dont la participation demeure ouverte à tous — autour de cinq grandes pistes de réflexion et de discussion (voir le détail plus bas).

- 1) L'impact des évolutions institutionnelles sur les pratiques d'enseignement et de recherche en anthropologie ;
- 2) Le champ de l'anthropologie/ethnologie dans les espaces disciplinaires ;
- 3) Les anthropologues dans la société ;
- 4) Les constructions sociales de l'altérité.

Un 5^e axe de débat concerne la structure associative de notre discipline, les relations qu'entretiennent entre elles les différentes associations et sociétés savantes de niveau local, national, international, ou correspondant à des secteurs thématiques (santé, développement, anthropologie visuelle, etc.).

Un site web coopératif <http://assisesethno.org> a été mis en ligne pour servir d'espace aux discussions collectives et permettre, à travers le fonctionnement des groupes de travail, la participation du plus grand nombre à la préparation de ces Assises. Sur ce site, chacun peut prendre connaissance des interventions qui y ont été déposées et y ajouter une ou plusieurs contributions, individuelle ou collective. En plus des 5 pistes de réflexion et de discussion, une 6^e rubrique « hors piste » a été incluse afin de recueillir des interventions portant sur des sujets qui auraient été oubliés ou négligés par les organisateurs.

Appel à la multiplication des initiatives

Les groupes de travail qui se constituent pour préparer les discussions sur les grands sujets qui ont été identifiés fonctionneront de manière autonome et coordonnée au sein du comité de préparation des Assises. Ils fourniront régulièrement des informations sur l'avancée de leurs travaux, qui pourront être consultées sur le site coopératif. Ces ateliers proposeront durant l'année différentes manifestations qui permettront de nourrir des réflexions, d'engager des discussions : séminaires, journées d'études, conférences, etc.

Cependant, pour que les Assises remplissent pleinement leur objectif, il est souhaitable que d'autres manifestations voient le jour, dans différentes régions, à l'initiative de personnes, de groupes, d'associations, de laboratoires, de départements universitaires, etc. Les organisateurs de ces événements sont invités à prendre contact avec les coordinateurs des pistes de réflexion correspondantes, de façon à combiner les travaux et à assurer la circulation de l'information et la collectivisation de la réflexion.

Les discussions par groupes de travail et sur le site des Assises constituent la phase de préparation et de consultation. Celle-ci vise à recueillir une participation large de l'ensemble de la « communauté » des anthropologues (en France, ou francophones, ou simplement qui se sentent concernés par cette manifestation).

Déroulement des Assises

Après cette phase de préparation et de consultation, les Assises se tiendront sur deux jours et demi, du mercredi après-midi au vendredi soir, permettant ainsi la tenue de 5 séances plénières occupant chacune une demi-journée. Chaque séance de 3 heures sera introduite par :

- le rapport de l'atelier/groupe de travail ayant travaillé sur la « piste de réflexion et de discussion » correspondante, suivi par

- deux interventions de « discutants » dont l'un au moins sera non français, pour introduire un regard distancié sur l'anthropologie française et penser comparativement à ses évolutions.

La 5^e et dernière séance, vendredi après-midi, sera consacrée à discuter de la structure associative de la discipline, du rôle des différentes associations, et de leurs relations.

Comité de préparation

Un comité de préparation a été mis en place à l'initiative de l'Association pour la recherche en anthropologie sociale (APRAS) et de l'Association française des anthropologues (AFA). Il demeure ouvert jusqu'à la tenue des Assises. A ce jour, il est composé de :

Vincent Battesti, Laurent Bazin, Irène Bellier, Annie Benveniste, Françoise Bourdarias, Sophie Chevalier, Eliane Daphy, Yannick Fer, Ghislaine Gallenga, Sophie Houdart, Emmanuelle Lallement, Charles Macdonald, Birgit Müller, Caterina Pasqualino, Gilles Raveneau, Alexandre Soucaille.

Contacts/Coordination des groupes de travail

La participation aux discussions, la diffusion d'informations, le contact avec les coordinateurs des groupes de travail se fera de préférence directement sur le site <http://assisesethno.org>

* * *

Cinq pistes de réflexion et de discussion

Piste 1. L'impact des évolutions institutionnelles sur les pratiques d'enseignement et de recherche en anthropologie

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (universités, établissements publics) ont connu ces dernières années une accélération des « réformes » qui impliquent une sérieuse transformation des conditions d'exercice des métiers d'enseignant-chercheur et de chercheur. Elles se répercutent sur la formation des étudiants, le recrutement et les conditions d'emploi. Le travail préparatoire de ces Assises est l'occasion d'y réfléchir pour tenter d'en prendre toute la mesure en ce qui concerne l'ethnologie et l'anthropologie. On se penchera en particulier sur :

- *Les effets du passage aux masters et les nouvelles conditions d'existence des écoles doctorales.* Quelle est la place de l'anthropologie dans les dispositifs actuels, en particulier en relation avec les autres disciplines des sciences sociales ? Comment assurer une bonne formation dans cette filière ? Et comment favoriser les échanges au sein des universités européennes ?

- *Les modalités de recrutement des (jeunes) chercheurs et des enseignants-chercheurs.* Si les situations diffèrent dans les universités et dans les EPST, on observe la diminution du nombre de postes pérennes au profit de postes contractuels (post-doc, liés à des appels d'offre tels ceux de l'ANR, etc.) ou de situations précaires. A quelles conditions la recherche et l'enseignement de l'anthropologie sont-ils compatibles avec la temporalité des projets contractuels ?

- *Le financement de la recherche.* De nouvelles conditions sont liées, entre autres, à la diminution des budgets publics et à l'importance croissante des appels d'offre, avec la création de structures nouvelles et particulières telles que l'ANR. On s'interrogera sur l'impact de ces nouvelles modalités sur la construction et le déroulement des programmes de recherche, sur les pratiques de terrain et sur la circulation des savoirs. Comment mieux organiser le travail entre enseignants/chercheurs et administrateurs de projets ?

- *L'évaluation de la recherche.* La mise en concurrence des dispositifs universitaires et de recherche, au niveau mondial, opère au moyen d'une standardisation des critères d'évaluation (classement des revues, bibliométrie, comptage des citations, etc.) et d'un classement des pôles universitaires et de recherche. On s'interrogera sur les effets de cette culture de l'évaluation sur les manières d'être et de faire l'anthropologie ainsi que sur l'innovation scientifique et la prise de risque. Comment intégrer la prise de risque inhérente aux avancées scientifiques dans les processus standardisés d'évaluation ?

- *La mise en place d'une politique européenne de la recherche.* La construction d'un espace européen de la recherche s'appuie sur des dispositifs complexes d'appels d'offre et de pilotage de la recherche. Le partage des coûts entre l'Union européenne et les Etats, la standardisation des procédures, la constitution des comités d'experts, l'architecture des appels à proposition et la taille des projets retenus, ont des conséquences sur la place réservée à l'anthropologie dans les projets européens. La codification de la profession de chercheur et d'enseignant, aux fins de « simplifier » leur circulation dans l'espace européen, de même que la rédaction de codes de déontologie pour réglementer les rapports avec la société induisent à terme une série de changements dont il faudrait prendre la mesure. De quelle manière la construction des projets européens et l'obligation de se « ranger dans les cadres » modifie-t-elle le parcours de recherche des anthropologues ? Comment améliorer les programmes internationaux qui permettent de réaliser des recherches de plus grande ampleur ?

- *Le pilotage institutionnel des recherches.* La profession peut-elle considérer certains domaines de recherche comme prioritaires ? Quels seraient les critères pour l'anthropologie ? Comment conduire des recherches pionnières qui, par définition, ne peuvent entrer dans les appels à propositions qui sont conçus à partir des savoirs constitués et des cercles d'experts associés à la décision ministérielle ?

- *Recherche publique, recherche privée.* Les réformes actuelles modifient l'ensemble de l'architecture de la discipline. La faible visibilité de l'anthropologie dans le monde de l'entreprise et la non valorisation des recherches sur contrat privé sont-elles une spécificité française ou bien le fruit d'une réflexion aboutie sur la liberté du chercheur ? Comment penser les conditions d'une collaboration équitable entre chercheurs et commanditaires de recherche des secteurs publics et privés ?

Avec la réforme des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, la montée en puissance du mouvement social et des ONG dans la dynamique du développement conduisent l'ethnologue à s'impliquer dans les processus politiques et sociaux. Cette transformation touche-t-elle tous les acteurs : ethnologues statutaires ou non, engagés dans des parcours professionnels intermédiaires entre recherche, enseignement, médiation et action ?

Dans cette conjoncture de « réforme », il est légitime d'analyser l'idéologie et les normes morales qui président aux transformations des conditions d'exercice de l'anthropologie

Piste 2. Le champ de l'anthropologie / ethnologie dans les espaces disciplinaires

Les transformations de notre discipline durant ces trente dernières années ont été profondes. Le projet initial de l'ethnologie/anthropologie sociale était 1°) de faire l'inventaire ethnographique des sociétés humaines et 2°) de les comparer pour en tirer des lois ou en tout cas des modèles d'intelligibilité applicables à toutes les sociétés. L'ethnologue voulait expliquer l'Homme aux hommes. Ce projet n'a pas été

complètement abandonné et certains le poursuivent, mais une majorité de recherches concernent aujourd'hui non pas des totalités sociales (les Tikopia, les Nuer, les Dogons), mais des segments de sociétés, ou des formes particulières de sociabilité, notamment au sein des grandes sociétés occidentales et orientales modernes (l'architecture au Japon, la recomposition du territoire rural en France, la prison, le football, les institutions politiques, etc.). On est donc passé, grosso modo, de l'étude des sociétés à celles des modes de sociabilité, des institutions au comportement, des artefacts culturels au sujet qui les vit, de la totalité à sa déconstruction.

Dans le même temps, ces changements affectaient la pratique centrale de la discipline, à savoir le « terrain ». Clef de voûte ou liant (ultime ?) d'une communauté que d'aucuns déclarent éparpillée, divisée ou sans objet, le terrain est aujourd'hui indexé de diverses façons, qui sont autant d'interrogations sur sa faculté à fonder la discipline. Eloignement, durée, répétition, immersion : le terrain, en quelques-uns de ses contours plus ou moins explicites, s'accommode à présent de conditions inédites. Comment peut-on, en effet, exiger l'impossible éloignement dans les terrains relevant de l'ethnologie du « proche » ? Comment faire de longs terrains, les répéter lorsque ceux-ci sont dits « sensibles » ? Quelle immersion possible dans ce qui est maintenant communément appelé les terrains « multi-sites » ? Qu'est-ce qu'un terrain sous contrat ? Quelles sont les prises de ces terrains virtuels, qui s'amorcent, se continuent ou s'achèvent sur internet ou par téléphone ? Quels sont, autrement dit, les enjeux liés à la (re)définition du terrain, à son institutionnalisation ? Et qu'est-ce qui distingue encore l'ethnologie d'autres disciplines, comme la sociologie empirique, qui pratiquent le terrain à leur aise ?

Tous ces changements n'ont pas été sans bouleverser les relations de l'ethnologie/anthropologie sociale avec toutes les autres disciplines, non seulement en sciences humaines, comme la psychologie par exemple, mais en sciences de la nature, comme la génétique et la neurobiologie. Les nouvelles avancées de certaines autres disciplines ont bien sûr contribué à cette nouvelle donne qui a rapproché l'ethnologie de certaines et l'a éloignée d'autres. Cette « tectonique des plaques disciplinaires » oblige à reconsidérer le paysage scientifique et ses territoires. Les rapports entre disciplines se font souvent sur un mode hégémonique, avec des paradigmes dominants. Faut-il les remettre en question ? Certains considèrent qu'il faut construire une science de l'homme unifiée avec des anthropologies (historique, sociologique, ethnologique, psychologique...), d'autres pensent que les territoires doivent rester distincts mais avec de nouveaux contours ou se construire sur des réseaux pluri- et transdisciplinaires. Bref, faut-il briser les barrières disciplinaires, et comment ? Ou les garder mais en les transformant, en les transgressant ? Comment repenser les relations entre sciences de l'homme et de la nature ?

Piste 3. Les anthropologues dans la société

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses réflexions ont été développées autour de deux types de recherches anthropologiques *sous contraintes* qui, bien que ne relevant pas du même statut, se rejoignent dans les problèmes que soulèvent leurs exécutions. Le premier type concerne les recherches finalisées ou contractuelles hétéroclites : expertises pour entreprises, consultations d'ethnomarketing, l'ethnopsychiatrie à l'hôpital, enquêtes commanditées par des associations ou des organismes internationaux, animations de centres culturels... Ces recherches correspondent généralement à des opportunités saisies au vol par des ethnologues en quête de

ressources, qui les font apparaître comme secondaires vis-à-vis des recherches académiques menées parallèlement. Le second type touche aux recherches au demeurant plus classiques, mais qui, pour leur réalisation, dépendent également d'un tiers médiateur. Dans ce cas, les ethnologues se trouvent alors employés (comme ethnologues ou non) par les organismes (ONG, institutions internationales, etc.) qu'ils étudient ou qui leur permettent d'accéder au terrain de recherche. Ces recherches se trouvent dépendantes d'organismes tiers qui interfèrent, volontairement ou non, dans la conduite du terrain (temporalité, accès à différents domaines, image de l'ethnologue liée à son employeur, etc.), ou sur sa finalité. Toutefois, en tant que « marges », elles ne font que rendre plus visibles des problèmes bien présents dans les conditions et les finalités de la recherche en général, et ont pour vertu supplémentaire de réinscrire les ethnologues et les travaux anthropologiques dans le champ social et les débats de société.

Dans le cadre de ces débats de société, les anthropologues sont donc appelés à remédier aux symptômes d'un système social et politique globalisé qui semble fermement établi suivant une logique rationnelle. Ils doivent s'occuper des idéologies, croyances et émotions au quotidien qui dérangent le bon déroulement des choses. Mais le regard que l'ethnologue peut avoir sur le quotidien de nos sociétés est capable de toucher le centre même de ce semblant de rationalité et de dévoiler le fonctionnement et les logiques qui sous-tendent les rapports de pouvoir et d'idéologie en place en allant au-delà des explications pré-établies. Les ethnologues étudient aujourd'hui les logiques du système de la finance, pénètrent dans les enceintes des institutions internationales et d'autres hauts lieux du pouvoir politique et économique. Leurs regards permettent d'aller au-delà des visions du monde dominant et de rester ouvert sur l'imprévisible et l'inattendu. L'ethnologue a donc un rôle essentiel à jouer pour découvrir, rendre intelligible et apparent des logiques et des rapports de pouvoir qui informent la pratique quotidienne et qui sont cachés par les idéologies dominantes. Le regard que l'ethnologue peut porter sur notre société contemporaine est donc potentiellement subversif et dérangeant. Comment un tel regard s'accorde-t-il avec le rôle institutionnel que l'ethnologue est amené à jouer ? Comment l'ethnologue s'arrange-t-il ? Dans quelle mesure dérange-t-il ?

La place des ethnologues et de leur savoir dans la société se doit donc d'être clarifiée, en tout cas questionnée. Dans cette perspective, au moins trois pistes d'exploration peuvent engager les débats :

- La première concerne *le rapport de la discipline à la société et la question de la finalité de son savoir*. Il semble important de saisir le phénomène qui touche à l'emploi d'ethnologues dans le cadre de « demandes sociales ». Ainsi, avant même de s'interroger sur ce type de recherches, il est nécessaire d'en comprendre les motivations générales. Le champ a déjà été bien défriché concernant le besoin d'experts que génèrent nos sociétés, mais peu de recherches se sont interrogées sur ces nouveaux besoins « ethnologiques » qui apparaissent et mettent au jour tant les attentes que la vision de la société sur l'ethnologie. Il s'agit, notamment, de comprendre le rôle attribué à l'ethnologue au regard des situations post-coloniales et post-socialistes actuelles et de leurs héritages. Comprendre ce qu'attend la société de l'ethnologie, c'est aussi s'interroger sur l'image que renvoie l'ethnologie dans les différentes sphères de la société, et débattre du même coup de ce qu'elle veut montrer et donner ainsi que des moyens qu'elle déploie à cette fin.

- La seconde porte sur les relations entre *ces recherches et les recherches dites institutionnelles*. Tout un ensemble de questions porte notamment sur l'articulation de ces deux types de recherches entre elles. Quelles relations les institutions de recherche veulent-elles entretenir avec les recherches qui leur sont extérieures, au regard :

- 1- des questions de visibilité et de présence de la discipline dans la société,
- 2- des conditions d'exécution de ces recherches relevant des commanditaires et du statut des ethnologues,
- 3- des incidences des recherches finalisées sur la recherche tant au niveau des usages et des orientations des savoirs que des modalités d'effectuation de la recherche,
- 4- des demandes sociales d'intervention ?

Inversement, sous quelles conditions et sous quelle forme ces recherches « hors les murs » peuvent-elles entrer en relation avec les institutions de recherche ?

- La troisième piste de réflexion touche à *l'implication de l'ethnologue*. L'anthropologie comme intervention sociale soulève des questions morales et éthiques que la réflexivité même des ethnologues ne permet pas d'évacuer. La volonté d'une présence du discours anthropologique sur la scène publique, notamment autour des questions de l'actualité (affaire du voile, crise des banlieues, etc.), ne manque pas de repositionner les ethnologues vis-à-vis de certains cadres normatifs de leur discipline et vis-à-vis d'autres disciplines qui occupent déjà la scène.

Piste 4. Les constructions sociales de l'altérité

La réflexion sur l'altérité a toujours été au cœur de la démarche anthropologique. La discipline s'est en effet constituée en élaborant, dans un souci de comparaison, un savoir sur des sociétés « autres » ou sur la diversité des « autres » possibles. Le passage d'une « révélation » de l'autre à sa construction s'est en partie fondé sur une dénonciation de la logique de catégorisation qui organisait la partition du monde. La critique de l'essentialisme n'a-t-elle pas accompagné celle des orientalismes et autres exotismes ? En adoptant une démarche constructiviste et réflexive, la discipline anthropologique a été plus attentive à la manière dont chaque société produisait de l'altérité en construisant des frontières internes et externes.

Ces changements de paradigme ont suivi les évolutions historiques du monde et de chacune des sociétés, comme les changements dans la nature des rapports entre les sociétés et à l'intérieur de chaque société : décolonisations, émergence des États-nations et leur généralisation, mouvements migratoires, nouvelles configurations religieuses, recompositions familiales. Les décolonisations, la domination occidentale du monde et les résistances qu'elle suscite et l'amplification des migrations ont placé l'anthropologie face à de nouveaux enjeux, liés à des mobilisations souvent conflictuelles d'identités qu'elle avait contribué à essentialiser. Les sociétés contemporaines confrontent l'anthropologie à des mouvements – regroupés sous l'appellation générique de « mondialisation » ou « globalisation » – qui nécessitent des ajustements méthodologiques et conceptuels.

Il s'agit, dans les anciennes puissances coloniales, en particulier de la présence de l'autre parmi les semblables à l'intérieur des frontières nationales. Face à sa construction sociale en « inquiétant étranger », en « ennemi de l'intérieur » ou, de façon moins radicale, en minoritaire, l'anthropologie est amenée à éclairer le débat sur les mobilisations sociales et politiques autour de nouvelles catégories « ethniques », nationales et religieuses ; à entendre sinon à intégrer les positionnements qui dénoncent

la persistance des catégories issues de la domination coloniale et invitent au décentrement du regard et des instances normatives.

Hors d'Occident, la globalisation des échanges et l'interpénétration accrue des sociétés, tendent au contraire à la « disparition » des « autres » tels qu'ils avaient été construits (ou rêvés ?) pour laisser place à de « tristes semblables ». On peut difficilement contester la légitimité d'un engagement de l'anthropologie contre les effets destructeurs – pour les « cultures » mais aussi plus concrètement pour des populations minoritaires soumises à une domination potentiellement fatale – de l'hégémonie économique ou des entreprises d'unification nationale forcée. L'institutionnalisation par les organisations internationales et un ensemble d'ONG de la catégorie de « peuple autochtone », qui s'inscrit dans la continuité de cet engagement, produit par ailleurs, en Amérique latine par exemple, une redéfinition complète des catégories d'« Indiens », un renouvellement de la nature des mouvements dits « indigénistes » ainsi que des rapports des « Indiens » au pouvoir étatique. Mais à l'affirmation d'un lien spécifique au territoire, qui fonde pour une large part la légitimité des revendications « autochtones » et peut conduire in fine à une sorte de naturalisation des différences culturelles, s'oppose un ensemble de mobilités, de transformations dont l'anthropologie ne peut se détourner. Migrants, urbains, christianisés, les « autres » disparaissent-ils pour autant ? Revendiquant de plus en plus souvent un statut de sujet définissant par lui-même (individuellement ou collectivement) des identités composites, fluctuantes, se trompent-ils sur eux-mêmes ? L'anthropologie éprouve encore fréquemment des difficultés à rendre compte des christianismes non occidentaux autrement que sous la forme d'un double exotisme : étrangers au christianisme « véritable » (occidental) et/ou étrangers aux « authentiques » cultures non occidentales. Comme référence normative impensée, le christianisme occidental reste ainsi bien plus présent qu'il n'y paraît dans les descriptions anthropologiques des religions des « autres ».

Face à l'hégémonie scientifique des pays du Nord, se développent cependant des mouvements de pensée visant à autonomiser les savoirs dits « périphériques » ou « subalternes ». Ils questionnent non seulement la place laissée à l'autre en tant que sujet ou son maintien dans la condition d'autre dans certains dispositifs de production de la connaissance mais les fondements mêmes de la discipline anthropologique qui, posés comme universellement partagés, sont le produit de conditions particulières de domination. Ces mouvements proposent soit un récit scientifique différent, soit de nouveaux concepts comme ceux de « colonialité du pouvoir », de « transmodernité », de « savoirs coloniaux et post-coloniaux » qui rompent avec les anciennes configurations institutionnelles.

Enfin, quel regard l'anthropologie porte-t-elle aujourd'hui sur l'un des lieux majeurs de construction sociale de l'altérité : les identités de genre qu'elle a parfois contribué à poser en invariants universels à partir desquels s'organiseraient des systèmes sociaux différenciés ? Il existe bien, en effet, une anthropologie andro-centrée qui, en reprenant ou en présumant les catégorisations « indigènes », assigne implicitement aux femmes un statut d'étrangères ou de minorité et considère a priori les revendications d'égalité entre les sexes qui s'affirment chez les « autres » comme des questions importées d'Occident. Au-delà du soupçon pesant sur des femmes, suspectées d'être les agents privilégiés de l'individualisation, de l'occidentalisation et de la fragmentation des solidarités collectives (les luttes de libération nationale, notamment, qui tolèrent mal l'ouverture d'un « front intérieur » contre la domination masculine), la

question du genre signale aussi l'intérêt pour l'anthropologie d'inclure dans son champ d'analyse la construction d'altérités fondées sur les identités ou les pratiques sexuelles.

Piste 5 : La structure associative de la discipline

Cet axe de discussion constitue un thème particulier mais tout à fait central dans la tenue des Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France. Il est en effet nécessaire de réfléchir sur l'existence de multiples associations, locales, régionales, nationales, internationales, de sociétés savantes, d'associations thématiques qui structurent et animent notre profession. Une discussion sur leurs spécificités, leurs activités, leurs fonctions, leur positionnement, mais aussi sur la nature des relations qu'elles entretiennent ou pourraient entretenir entre elles est une partie intégrante du « bilan » à effectuer et des perspectives à dégager.